



## **AVIS PUBLIC**

### **PROMULGATION - RÈGLEMENT NUMÉRO 419-2**

**AVIS** est, par les présentes, donné par le soussigné, que lors de sa séance tenue le 10 décembre 2018, le conseil municipal de la Ville de Terrebonne a adopté le règlement suivant :

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 419-2**

#### **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES OUTILS.**

QUE l'objet du règlement numéro 419-2 concerne la circulation des camions et des véhicules outils sur la rue d'Angora, entre le chemin Gascon et la rue O'Diana.

QUE ledit règlement numéro 419-2 entrera en vigueur à la date de sa publication.

QUE le ministre des Transports, suite à l'analyse des dispositions contenues au règlement en vertu de l'article 627 du *Code de la sécurité routière* (RLRQ, chap. C-24.2), a approuvé ledit règlement 419-2.

QUE toute personne intéressée peut consulter ledit règlement numéro 419-2 à l'Hôtel de Ville au 775, rue Saint-Jean-Baptiste, Terrebonne, Québec durant les heures normales d'ouverture des bureaux.

Donné à Terrebonne, (Québec)  
ce 27<sup>e</sup> jour du mois de février 2019.

L'assistant-greffier,

Pierre Archambault, avocat

---